

ICG
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 – 075 DU 19 FEVRIER 2025
portant nomination des membres du Conseil
d'administration de la Société béninoise d'Energie
électrique.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n°2025-001 du 06 janvier 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2024-896 du 17 avril 2024 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines ;
- sur** proposition du Ministre de l'Énergie, de l'Eau et des Mines,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 19 février 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de la Société béninoise d'Energie électrique, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Moïse Achille HOUSSOU**, représentant du Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines ;
- monsieur **Hugues LOKOSSOU**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;



- monsieur **Alastair Sèna ALINSATO**, représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale ;
- monsieur **Elie SANTOS**, représentant du Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- madame **Jeanne ADANBIOKOU AKAKPO**, représentante du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable.

Article 2

Monsieur **Moïse Achille HOUSSOU** est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans renouvelable, et court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 19 février 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



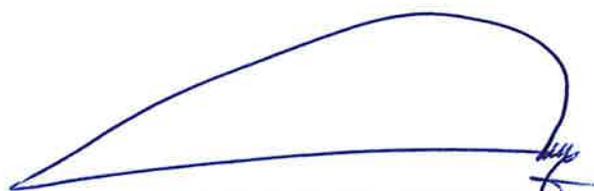
Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Ministre de l'Énergie,
de l'Eau et des Mines,



Kingnidé Paulin AKPONNA

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; C. COM 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEEM 2 ; MEF : 2 ; AUTRES MINISTÈRES 19 ; SGG 4 ; JORB 1.